

CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Istituto Italiano di Cultura, dont le siège est le 50, rue de Varenne, 75007 Paris, France, représenté par son représentant légal en exercice Diego Marani
D'une part,

ET

Rosaria Trovato, née à Stigliano le 14 juillet 1967 et domiciliée à Ivry-sur-Seine, au 6 rue Baudin, 94200, numéro de SIRET 832 592 232 000 25,
D'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT,

PREAMBULE

L'Istituto Italiano di Cultura est un organisme du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé de diffuser et de promouvoir la culture et la langue italiennes. Parmi ses principaux objectifs se trouvent la réalisation d'initiatives culturelles qui ont pour thème l'Italie, sa vie culturelle, artistique et scientifique.

Parmi l'ensemble de ses activités il propose également la possibilité d'assister à des cours de langue italienne destinés aux adultes et aux enfants.

Il ne s'agit pas de l'activité principale de l'Istituto et ce dernier fait par conséquent appel à des prestataires externes afin de prendre en charge la conception, la mise en place et la réalisation de ces cours, ceci dans le cadre d'un cahier des charges correspondant à la qualité des prestations qu'il s'est engagé à assurer au bénéfice de son public.

Article 1. Objet

Le présent contrat vise à poser les règles générales que les parties entendent retenir dans le cadre de leurs relations.

Ainsi l'Istituto pourra faire appel à Rosaria Trovato pour la réalisation des prestations énoncées au contrat.

Rosaria Trovato consent à fournir à l'Istituto les services suivants dans les conditions énoncées au contrat :

- 1) Enseignement de la langue italienne aux adultes dans le cadre de cours s'articulant sur les six niveaux établis par le Cadre Européen Commun de référence pour les langues du Conseil d'Europe ;
- 2) Enseignement de l'italien comme langue appliquée à d'autres disciplines ;
- 3) Enseignement de l'italien dans le cadre des certifications.



*lu et approuvé
Rosaria Trovato*

[Signature]

ANNEXE A ORDRE DE MISSION

Prot 303 du 29 septembre 2022
CIG Z6037F071B

Ordre de mission n°1/2022-23

Nature de la prestation

Enseignement de la langue italienne pour les cours suivants de la session automne 2022-2023

A2.1 du 4 octobre 2022 au 14 février 2023 / 11h – 13h en présentiel

B1.3 du 5 octobre 2022 au 1 février 2023 / 10h – 12h en présentiel

A1.2 du 5 octobre 2022 au 1 février 2023 / 15h – 17h en présentiel

B1.3 du 5 octobre 2022 au 1 février 2023 / 19h – 21h en ligne

Nombre d'heures : 120

Calendrier indicatif : du 29 septembre 2022 au 14 février 2023

Coût horaire de la prestation : 45 € TTC

Périodicité de la facturation : Mensuel

45 € x
120 h
5.400€

Pour L'Istituto Italiano di Cultura

Le Directeur, Diego Marani

Le prestataire*

Rosaria Trovato

la et approuvée

Rosaria Trovato

